

Septembre 2016

FLASH'INFO

SOULTZ-SOUS-FORÊTS - HOHWILLER



SOMMAIRE

Rentrée des classes

- ◇ Circulation aux abords du collège
- ◇ Sécurisation des écoles primaires
- ◇ Travaux à l'école maternelle
- ◇ Inscription aux TAP'S

Déplacements et travaux de voirie

- ◇ Circulations douces
- ◇ Autres travaux de voirie
- ◇ Rue de Seltz et entrée de Hohwiller
- ◇ Rue de Lobsann

Enquête publique

- ◇ Enquête publique de la modification n°1 du PLU

Autres échéances

- ◇ Inscriptions à l'école de musique
- ◇ Marché trimestriel
- ◇ Anniversaire du marché hebdomadaire
- ◇ Lancement de la saison culturelle de La Saline
- ◇ Journée nationale du commerce de proximité

RENTRÉE DES CLASSES

STATIONNEMENT ET CIRCULATION AUX ABORDS DU COLLÈGE

Le stationnement dans la rue du Gymnase

La commune de Soultz-sous-Forêts a réalisé un nouvel espace de stationnement de près de 30 places dans la rue du Gymnase. Cet espace est, en plus, relié à l'entrée du collège par un chemin piétonnier.



En cas de très forte affluence il est également possible de stationner sur les deux espaces entourant directement le complexe sportif.

Le stationnement dans la rue de Seltz

Compte tenu de ces nouvelles possibilités de stationnement qui viennent d'être créées, il sera dorénavant strictement interdit de stationner en dehors des cases dans la rue de Seltz. Il est rappelé, par ailleurs, que les places de dépose minute sont prévues pour déposer quelqu'un et non chercher quelqu'un. Toute autre attitude est passible d'une verbalisation.



La circulation aux abords du collège



Dès la mi-septembre la voie derrière le complexe sportif sera ouverte à la circulation pour permettre de quitter les parkings de la rue du gymnase dans les meilleures conditions. Cette voie sera à sens unique de la rue du Gymnase vers la zone d'activité, sauf pour les engins agricoles.

Le stationnement aux abords du collège doit désormais exclusivement se faire dans la rue du Gymnase sous peine de verbalisation, sauf pour les places dépose-minute. La voie derrière le complexe sportif sera ouverte à compter de mi-septembre

SÉCURISATION DES ÉCOLES PRIMAIRES

Une nécessaire collaboration entre la commune, l'éducation nationale, la gendarmerie et les parents

Suite aux événements de cet été, et le constat d'une forte dissémination de la menace, un certain nombre de mesures nouvelles doivent être prises. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'instruction ministérielle du 29 juillet dernier qui impliquent toutes les parties. Les parents d'élèves seront informés des dispositifs de sécurité et des exercices « grandeur nature » dont un exercice « attentat-intrusion » lors des réunions de rentrée organisées pour chaque classe. L'installation d'un signal sonore « confinement » et le renforcement de l'articulation avec les TAP'S devront également être traités.

Une présence renforcée de la gendarmerie

Une séance de travail a eu lieu entre le maire et le commandant de la brigade de gendarmerie le 19 août, avec visite sur le terrain.



Conformément à l'instruction ministérielle la gendarmerie assurera une présence renforcée aux abords des écoles, en particulier à la rentrée.

Un renforcement des dispositifs de sécurisation des accès est en cours

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- **Utilisation de l'interphone avec caméra de la porte de la salle des arts pour gérer les entrées hors horaires d'entrée-sortie** ; des travaux complémentaires sont entrepris pour faciliter cette utilisation
- **Fermeture à clé de la grille d'entrée hors horaires d'entrée-sortie**



À L'ÉCOLE MATERNELLE

La sécurisation de l'école maternelle est complexe à double titre : d'une part en raison des travaux et d'autre part à cause de la configuration de la cour.

La gestion des accès au bâtiment, se fera comme actuellement, avec une solide séparation avec la zone chantier.

Quant à la cour elle implique une surveillance humaine renforcée.

TRAVAUX À L'ÉCOLE MATERNELLE



Les travaux de désamiantage de la première phase sont achevés, ainsi que les travaux de démolition.

Les différents corps de métiers vont donc pouvoir engager les travaux.

Les travaux « lourds », tels que la cage d'ascenseur ou la démolition du bâtiment jaune de rangement et de la clôture en béton vont se dérouler pendant les vacances de la Toussaint.

La zone chantier sera strictement séparée, à l'extérieur et à l'intérieur. Des consignes ont été données pour éviter toute circulation de camion ou de camionnette pendant les heures d'entrée-sortie



INSCRIPTION AUX TAP'S

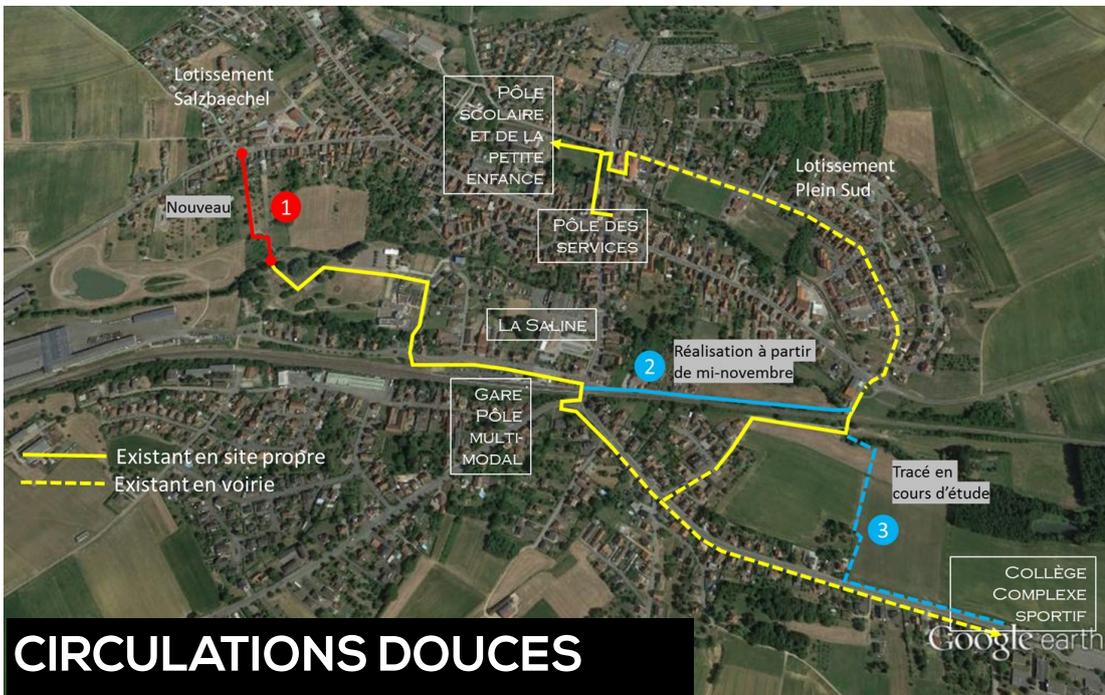
Les inscriptions aux TAP'S auront lieu du 1er septembre au 8 septembre. Cette période a été choisie pour que tout le monde soit sur un pied d'égalité et éviter l'effet vacances.

Les parents d'élèves trouveront le bulletin d'inscription dans le cahier de liaison de leur enfant le premier jour de classe.

Les TAP'S démarreront le vendredi 16 septembre.



DÉPLACEMENTS ET TRAVAUX DE VOIRIE



CIRCULATIONS DOUCES

Le réseau des voies cyclo-piétonnes continue de s'enrichir conformément au plan de développement arrêté dans le cadre du contrat de territoire.

Le tronçon rouge, numéroté 1 sur le schéma, a été réalisé cet été. Il est en cours de finition et va être, par la suite, doté d'un éclairage public. La construction du tronçon bleu, numéroté 2 sur le schéma, va démarrer mi-novembre. Les parcelles concernées sont en cours d'acquisition par la commune. Ce tronçon bénéficiera également d'un éclairage public.

Enfin le tronçon 3, schématisé en tirets bleus, va être réétudié pour une meilleure adéquation aux attentes des usagers. Là aussi des parcelles ou des parties de parcelles sont en cours d'acquisition. Les travaux sont prévus au premier trimestre 2017.

DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Ce programme va démarrer le 26 septembre.

Avec un premier volet, sur 2 à 3 semaines avec

- Parties de trottoirs route de Strasbourg et rue des Vosges
- Cour de l'église catholique
- Parking rue de Reimerswiller à Sultz

Puis, à la suite, un deuxième volet, également sur 2 à 3 semaines, avec la réfection d'une partie de la rue Geiger

RUE DE LOBSANN

Après près de 9 ans de discussions, d'expertises, de confrontation de solutions, le SICTEU a enfin réussi à obtenir la rénovation de la rue de Lobsann dans le cadre de la garantie décennale.

Concrètement un drain supplémentaire sera posé pour collecter les eaux souterraines du bassin versant et de les déverser dans le Froeschwillerbach.

La chaussée et certaines parties du trottoir seront refaites.

Les travaux commenceront à la mi-septembre, sous circulation alternée. L'enrobé sera posé au printemps.



RUE DE SELTZ

ET ENTRÉE DE HOHWILLER



Rue de Seltz

La rue de Seltz reste un dossier difficile. Les règles de stationnement sont globalement respectées mais la vitesse reste un problème. Le radar pédagogique qui a été installé à l'approche du collège devrait contribuer à améliorer la situation. Par ailleurs, après un été difficile, les plots sont remis en place dans une version aménagée. Enfin, comme indiqué ci-dessus, une voie cyclo-piétonne en site propre est en cours d'étude pour améliorer la sécurité des déplacements en modes doux.

Entrée de Hohwiller

Après un test avec le radar mobile de la communauté de communes, un radar pédagogique fixe a été mis en place.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes de l'Outre-Forêt
Plan local d'urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts
Modification n° 1

Par arrêté communautaire du 10 août 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Soultz-sous-Forêts pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Modification de l'article 7 du règlement relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives des zones UA, UB, UC, UT et 1AUT ;
- Modification de l'article 11 du règlement relatif à l'aspect extérieur des constructions des zones UA, UB, UC, UE, UJ, UX, UT, 1AU, 1AUE, 1AUX et 1AUT ;
- Modification de l'article 11 du règlement relatif à l'aspect extérieur des constructions des zones UE, UX, UT, 1AUE, 1AUX et 1AUT ;
- Modification de l'article 11 du règlement relatif à l'aspect extérieur des constructions de la zone UA ;
- Levée de la servitude de projet figurant au plan de règlement entre la rue du docteur Deutsch, la rue de la gare et la rue de la Saline.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Monsieur Roger OSSWALD, commandant de la gendarmerie à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean BIEWER, ingénieur en industrie chimique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la communauté de communes de l'Outre-Forêt et à la mairie de Soultz-sous-Forêts pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Communauté de Communes de l'Outre-Forêt :
- **Lundi, mardi, jeudi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00**
 - **Mercredi, vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00**
- Mairie de Soultz-sous-Forêts :
- **lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 et 18h00**
 - **vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 et 17h00**
 - **samedi : 9h00 à 12h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Communauté de Communes de l'Outre-Forêt - 4, rue de l'Ecole - 67250 HOHWILLER.

Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-outreforet.fr

L'objet du message devra comporter la mention " Enquête publique de Soultz-sous-Forêts : observations à l'attention du commissaire enquêteur ". Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et aux horaires suivants :

- Au siège de la Communauté de Communes :
- **vendredi 16 septembre 2016 de 13h30 à 16h00**
 - **jeudi 29 septembre 2016 de 13h30 à 16h00**
- A la mairie de Soultz-sous-Forêts :
- **lundi 29 août 2016 de 9h00 à 12h00**
 - **samedi 3 septembre 2016 de 9h00 à 12h00**
 - **mardi 20 septembre 2016 de 9h00 à 12h00.**

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : www.cc-outreforet.com

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Soultz-sous-Forêts pendant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes.

L'autorité responsable du projet de modification du P.L.U de Soultz-sous-Forêts est la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt représentée par son Président Pierre MAMMOSSER, et dont le siège administratif est situé 4 rue de l'Ecole - 67250 HOHWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

Le Président, Pierre MAMMOSSER

755773000

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

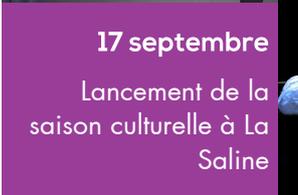
Les inscriptions à l'école de musique auront lieu le mercredi 7 septembre de 17 heures à 20 heures à la maison de la musique et des associations



AUTRES ÉCHÉANCES



14 septembre
Marché trimestriel



17 septembre
Lancement de la saison culturelle à La Saline



23 septembre
7^e anniversaire du marché hebdomadaire



8 octobre
Journée Nationale du Commerce de Proximité



Pour plus de renseignements consultez le site internet de la ville : www.soultzsousforets.fr